



Fiche document légal  
2024 - 2025  
**Vindry Padel Club**  
69490 Vindry sur Turdine

Pour permettre l'inscription au Vindry Padel Club et l'adhésion à la FFT, il est nécessaire de renseigner les informations ci-après:

Je soussigné (*nom et prénom de l'adhérent ou du parent pour les mineurs*) :

.....

Agissant en qualité de représentant légal de : (nom et prénom du mineur) :

.....

- Reconnaît que l'adhésion au Vindry Padel Club entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis.
- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.
- Autorise le Vindry Padel Club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la ou les personnes objet de la présente fiche.
- S'engage à fournir en début de saison un certificat médical attestant de sa capacité à pratiquer le padel. Pour les compétitions, ce certificat portera de surcroît la mention adéquate "en compétition".

L'adhésion au club et la prise de la licence entraînent de facto l'adhésion du membre à la FFT. Par conséquent le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles - notamment l'adresse électronique - communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale.

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invité à vous adresser :

- au président ou au secrétaire du club de Vindry Padel Club
- à la FFT (service " organisation et système d'information " : [fft@fft.fr](mailto:fft@fft.fr) / 2 avenue Gordon Bennet 75016 Paris).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL. ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## Certificat médical :

Les dispositions relatives à la présentation d'un certificat médical permettant la pratique d'un sport par le biais d'une association ont été modifiées récemment : inscrit au club de padel, ou désirant participer aux tournois ou aux rencontres homologuées, il nous est tenu de vous informer qu'un certificat médical est *indispensable pour valider vos inscriptions*.

A ce jour : ***Digitalisation du process de certificat médical et du questionnaire de santé.***

C'est vous qui devez renseigner votre certificat sur l'application de la FFT : **TENUP**

Pour cela, connectez-vous ou créez votre compte : TENUP > Mon compte > Mon certificat médical.

Puis il vous suffit de cliquer sur : « ajouter votre certificat médical » ou remplir le questionnaire « QS-SPORT » dans le cas où vous avez déjà fourni un certificat de moins de 3 ans.

Ces démarches peuvent sembler un peu lourdes, mais les directives ministérielles requièrent de nous y astreindre.

Le suivi et le contrôle se feront en ligne par le club sur ADOC.

Le :.....

Signature de l'adhérent (ou pour un mineur de son représentant légal)